Le Procureur de la République a donné suite aux trois plaintes des associations « Port-Vendres aux Port-Vendrais », « Collectif des Tamarins » et FRENE 66 dénonçant les travaux portuaires sous-marins effectués sans concertation, sans fouille préventive et sans autorisation administrative ayant abouti à la destruction du site archéologique de l'île de Portus Vénéris.

Lors des travaux d'une drague dans le port de PORT-VENDRES, les associations ont été alertées, par divers témoignages, sur l'extraction par les engins de grands blocs taillés et blancs, de type marbre ou calcaire de sanctuaire, des faits confirmés par des photos. D'autres sources photographiques montrent aussi des sorties en mer « suspectes » de la barge qui pourrait avoir clapé en mer des « déchets » archéologiques ou non. Ce qui est formellement interdit par la loi.

Enfin d'autres photos prouvent que le creusement a affecté largement le port… sauf la seule

zone autorisée par le préfet, celle du 3ème quai, au droit de la plage des Tamarins !

S'agissant du port le plus ancien de France qui recèle le plus grand nombre d'épaves antiques - une quinzaine dans l'avant-port et aux abords - il est choquant qu'aucune fouille préventive n'ait été ordonnée et que le préfet de Région n'ait pas été saisi préalablement. D'autant qu'en novembre 2018, la Semaine du Roussillon avait publié un dossier sur les découvertes du Professeur Bisconte de Saint-Julien, révélant la position de l'île et son immense intérêt historique et archéologique.

M. Roméro, maire de Port-Vendres, au titre de sa responsabilité dans la préservation du patrimoine historique de la commune portuaire fut alerté, comme toutes les autorités en charge du port, y compris les ministres de tutelle, ceux en charge de la culture et des ports (devenue ministre de l'environnement) sur les risques de destruction irréparable de la seule zone préservée du port, du fait des anfractuosités cachées depuis 2500 ans.

De façon conservatoire le Procureur de la République a ordonné la mise sous scellés des milliers de tonnes de schistes insulaires extraits qui forment une montagne dans l'enceinte du

port de commerce. L'affaire est d'une exceptionnelle gravité et les préjudices pour l'histoire des catalans et de tout le pays pourraient être irrémédiables si des membrures d'épaves et des céramiques étaient perdues à jamais.

La France, signataire de la convention sur la protection des vestiges archéologiques sous-marins, pourrait faire l'objet d'une plainte devant l'ONU. M. Michel L'HOUR, directeur du département des recherches archéologiques sous-marines au Ministère de la Culture a pu dénoncer dans le journal Le Monde du 4 septembre les menaces que font courir les « dégradations brutales », « la surexploitation » et « les pillages » et qu'il « était difficile de sensibiliser les opinions sur un patrimoine dont elles ne savent pas grand chose ».

Par contre à PORT-VENDRES on sait très bien à quoi s'en tenir : incompétence et mépris politiques en surface comme en profondeur.